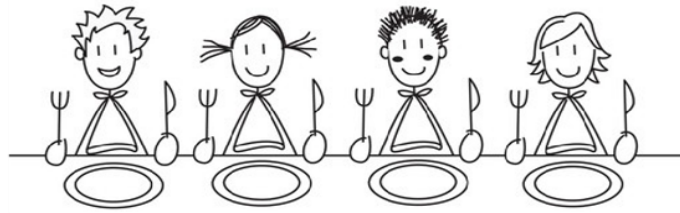


Règles de vie pour la pause méridienne

– SITE EUGÈNE BESNARD –

Ce règlement est applicable au restaurant scolaire et dans la cour de récréation, sur les temps du midi.



- 1 - En sortant de la classe, dans la cour, je me range tout de suite.**
- 2 - En arrivant au restaurant scolaire, je vais aux toilettes et je me lave les mains.**
- 3 - J'entre et je m'installe calmement dans le restaurant scolaire.**
- 4 - Je goûte tout ce que l'on me sert.**
- 5 - Je me tiens correctement à table.**
- 6 - Je mange proprement. Je ne jette pas la nourriture.**
- 7 - Je ne parle pas trop fort, je lève la main pour parler aux adultes. Pour me déplacer, je demande l'autorisation.**
- 8 - Le personnel me respecte et aussi je le respecte (s'il te plaît, merci, écouter les consignes, ne pas parler mal...)**
- 9 - Avec mes camarades, il n'y a pas de violence physique et pas de violence verbale (ne pas faire mal au corps, ne pas faire mal au cœur).**
- 10 - Je respecte le matériel du Restaurant Scolaire (couverts, tables, chaises,...) .**
- 11 - Je dispose d'un permis de bonne conduite à 12 points.**

Si je ne respecte pas les règles de vie au restaurant scolaire, dans la cour de récréation le midi, des points seront retirés de mon permis et des sanctions pourront être prises :

Sanctions de premiers secours :

- Être isolé à une table
- Rester aider, réfléchir sur mes agissements, au calme, à la fin du service.

Au deuxième avertissement : un mot sera écrit pour avertir mes parents de mon comportement. Les mairies pourront me convoquer avec mes parents et pourront décider de me renvoyer temporairement ou définitivement du restaurant scolaire.

Si je respecte les règles de vie au restaurant scolaire, dans la cour de récréation le midi, des points seront gagnés ou récupérés :

Gagner des points : Si j'ai respecté toutes les règles sur la durée d'un trimestre et que mon attitude a été positive, je peux gagner au maximum 2 points.

Récupérer des points : Si je respecte bien les consignes pendant une semaine, je peux récupérer des points perdus.

J'ai lu et compris les règles du restaurant scolaire et de la récréation du midi. Je m'engage à les respecter afin que le temps de midi soit un moment agréable pour tous.

CONTACTS UTILES

MAIRIE DE PLESTAN : 02 96 34 10 11

MAIRIE DE TRAMAIN : 02 96 31 82 24

RESTAURANT SCOLAIRE : 02 96 34 10 81

REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES : parents.epeb@gmail.com

Ce règlement a été conçu et réfléchi avec les enfants, les agents communaux intervenants, les représentants des parents d'élèves du RPI Plestan-Tramain, et en collaboration avec les mairies de Plestan et de Tramain.